



COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION

De BOURG EN BRESSE

3, avenue Arsène d'Arsonval - CENORD

B.P. 8000

01008 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Tél. 04.74.24.75.15 - Fax : 04.74.24.75.13

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

**ACQUISITION D'UN PORTEUR ET D'UNE BENNE
COMPACTRICE DE 12 M³ POUR LA COLLECTE DES
ORDURES MÉNAGÈRES SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE BOURG-EN-BRESSE**

**LOT 2 : ACQUISITION D'UNE BENNE
COMPACTRICE DE 12 M³**

Date et heure limites de réception des offres :

13 septembre 2010 à 12 heures

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	4
2.1 - DURÉE DU MARCHÉ - DÉLAIS D'EXÉCUTION	4
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	4
2.3 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION	4
<u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	4
<u>ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	5
4.1 - DOCUMENTS À PRODUIRE	5
4.2 - VARIANTES	6
<u>ARTICLE 5 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	6
<u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	7
6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	7
6.2 – TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE	8
<u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</u>	8
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8
7.2 - DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES	9

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'acquisition d'une benne compactrice de 12 m³ pour la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la communauté d'agglomération de BOURG-EN-BRESSE.

Cette opération comprend deux lots : un porteur 4x2 (lot 1) et une benne compactrice de 12 m³ (lot 2). Le lot 1 concernant l'acquisition du châssis 4 x 2 a été attribué lors d'une précédente consultation. Le titulaire du lot 1 est Bernard TRUCKS.

Cette consultation ne concerne donc que le lot 2 qui n'a pas été attribué lors de la précédente procédure.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots désignés ci-dessous .

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
01	Acquisition d'un porteur 4x2 pour benne de 12 m ³
02	Acquisition d'une benne compactrice de 12 m³

Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

<i>Lot</i>	<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
01	Châssis. (341390000)	
02	Bennes à ordures. (341445113)	

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des prestations sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

2.2 - Variantes et Options

Aucune variante n'est autorisée.

Option 1 du lot 2 : **Basculeur électrique**

Pour le lot 2, chaque candidat **pourra** faire une proposition pour l'option suivante : **Basculeur électrique**.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90** jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget de la collectivité

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de **30** jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- La fiche de renseignements pour le lot concerné

Le dossier de consultation des entreprises sur support papier, sera remis gratuitement à chaque candidat qui en fera la demande écrite **par télécopie (04 74 24 75 13) ou par courrier à :**

Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse
Service Environnement
3, avenue Arsène d'Arsonval

Cenord BP 8000
01 000 BOURG-EN-BRESSE

Le dossier est également consultable et téléchargeable gratuitement à l'adresse électronique suivante : **www.agglo-bourgenbresse.fr**.

*Page d'accueil - Rubriques « marchés publics »
« plateforme de dématérialisation »*

Pour tout renseignement complémentaire relatif à la récupération en ligne des pièces du dossier, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de SYNAPSE Entreprises par mail sur info@synapse-entreprises.com ou au 01 72 33 90 70.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Pièces de la candidature :

Les candidats peuvent utiliser un format libre ou les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr (imprimé officiel DC 5 : version mise à jour le 14/11/2008). Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- **Déclaration sur l'honneur** pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants ;
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les **effectifs** moyens annuels du candidat ;

- Liste des **principales fournitures** effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Déclaration indiquant **l'outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de **4** jours ouvrés.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- **L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter, dater et signer** par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- **Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)** : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- **Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)** et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- **Un dossier technique comprenant :**
 - **la fiche de renseignement dûment complétée** pour le lot 2, offre de base et option
 - **une documentation très détaillée sur la fourniture proposée ainsi que sur l'option : Basculeur électrique**
 - la liste, le tarif et la durée « prévisionnelle » de vie des principales pièces d'usure, notamment celles qui ne sont pas couvertes dans le cadre de la garantie.
 - La copie du **plan d'assurance qualité** s'il existe

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières

Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Valeur technique	60
2-Prix des prestations	40

Concernant le critère « valeur technique » :

La valeur technique sera notée sur 100 points et appréciée au regard du contenu du dossier technique (fiche de renseignements, documentation fournie pour l'offre de base et l'option, délai d'intervention au titre de la garantie technique,)

La pondération de **60 %** s'appliquera sur le total obtenu (sur 100 points) au regard du critère «valeur technique», et ce, pour chaque offre.

Concernant le critère « prix » :

L'offre la moins-disante obtiendra la note maximale de 100 points.

Les autres offres obtiendront une note minorée d'un pourcentage équivalent à celui constaté sur la valeur de l'offre à l'offre la moins-disante.

Les notes totales obtenues seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère prix (**40 %**).

Une note finale sera attribuée par addition des notes précitées pondérées. L'offre qui aura obtenu la meilleure note sera déclarée économiquement la plus avantageuse.

A l'issue des résultats de l'ouverture des offres, la collectivité se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats les mieux placés. Cette négociation se fera par écrit.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à **10** jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Lot n° 2 : Acquisition d'une benne compactrice de 12 m³ pour la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la communauté d'agglomération de BOURG-EN-BRESSE

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination **avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document** et ce, à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération de BOURG-EN-BRESSE
Service Commande Publique
3, avenue Arsène d'Arsonval
Cénord BP 8000
01008 BOURG-EN-BRESSE

Horaires d'ouverture : Lundi au jeudi : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 17h00
Vendredi : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 16h30

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

6.2 – Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Communauté d'Agglomération de BOURG-EN-BRESSE
3, avenue Arsène d'Arsonval
Cénord - B.P. 8000
01 008 BOURG-EN-BRESSE

Renseignement(s) administratif(s) :

Mme Claire FILLERIN – Service Commande publique

Tél. 04.74.50.63.47.

Renseignement(s) technique(s) :

Mme CROPPI – Service Environnement

Tél. 04.74.24.18.97.

M. CHABOT – Service Environnement

Tél. 04.74.24.18.98.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, **6 jours** au plus tard avant la date limite de réception des offres.

«Acquisition d'une benne compactrice de 12 m³ pour la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la communauté d'agglomération de BOURG-EN-BRESSE»

7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.